

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mil dix neuf et le trente et un janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Martine DESPLANS, Maire.

Date de la convocation : 24 janvier 2019

Absente excusée : Renée BERNIGAUD

Secrétaire de séance : Caroline DEVILLARD

Début séance : 20 h 00

Le compte-rendu de la séance du 27/11/2018 est approuvé

➤ *Les délibérations suivantes sont prises :*

01-2019 : Ouverture de crédits :

Le Conseil Municipal,

** DECIDE d'effectuer une ouverture de crédits dans la limite du quart (1/4) des crédits votés au chapitre 21 de l'exercice 2018,

Soit la somme de 52 967,28 €

02-2019 : Marché procédure adaptée - Réhabilitation d'une ancienne classe en office de chauffe pour la salle plurifonctionnelle - Lot 1 :

Concernant le marché de la réhabilitation d'une ancienne classe en office de chauffe pour la salle plurifonctionnelle,

Le Conseil Municipal avait donné l'autorisation à Mme le Maire de choisir l'artisan pour le lot 1 (DEMOL - GROS OEUVRE - FAIENCE) suite à la demande d'une variante,

Mme le Maire a choisi l'entreprise MORAIS pour un montant HT de 5 758.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

** ACCEPTE le choix de Mme le Maire de l'entreprise MORAIS pour un montant HT de 5 758.56 €

** AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces concernant le marché.

03-2019 : COM COM Le Grand Charolais : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ENTRE LA COMMUNE DE CHAMPLECY ET LA CC LE GRAND CHAROLAIS :

Par délibération n°2018-142 du 17 décembre 2018, le Conseil communautaire de la CC Le Grand Charolais s'est prononcé sur les intérêts communautaires attachés à ses compétences obligatoires et optionnelles et plus particulièrement sur l'intérêt communautaire attaché à la compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

A cette occasion, par délibération n°2018-144 du 17 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a proposé aux communes de conserver l'organisation de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

En effet, outre la nécessité d'assurer la bonne organisation des services, l'objectif de la démarche est de faire émerger une culture commune à l'EPCI et ses communes membres en vue de renforcer les mutualisations entre ces entités.

A ce titre, une convention de prestations de services relative à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire a été proposée par la CCLCG à ses communes membres avec la possibilité de se voir confier partiellement l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la présente convention.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Vu la convention de prestations de services relatif à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire avec la CC Le Grand Charolais,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ↳ **approuve la convention de prestations de services relative à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais.**
- ↳ **autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la CCLGC, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.**

04-2019 : Convention ENEDIS : mise à disposition de données cartographiques :

Suite à la proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal,

**** AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention proposée par ENEDIS afin de bénéficier de la mise à disposition de données cartographiques moyenne échelle pour la commune de Champlecly.

05-2019 : Dépôt demande permis de construire de Mme Elise VILLARD - frais SYDESL :

Suite au dépôt de permis de construire de Mme Elise VILLARD,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**** ACCEPTE** le projet sous condition que la demandeuse s'engage financièrement à prendre en charge les frais de tous les réseaux y compris les travaux de raccordement au réseau public effectués par le SYDESL qui seront d'un montant de 26 800 € HT.

06-2019 : Participation frais de chauffage et entretien chaudière - logement Mairie et logement commercial bar restaurant

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**** FIXE** une avance mensuelle des dépenses de chauffage pour les locataires :

- logement de la Mairie : 50 € payable par mois échu à compter du 1er mai 2019

- logement commercial bar restaurant : 50 € concernant le logement + 50 € concernant le commerce soit 100 € payable par mois échu à compter du 1er mai 2019.

Un compteur pour chaque logement a été installé afin de visualiser la consommation de chacun, une actualisation sera faite chaque année au 1er mai.

Une participation financière sera demandée lors de l'entretien annuel de la chaudière. Le montant sera divisé entre chaque utilisateur.

**** DECIDE** qu'un avenant N° 1 au bail précisant les conditions ci-dessus sera rédigé pour ces 2 locataires.

07-2019 : DEVIS électroménager pour l'office de chauffe - salle tranche II

Concernant l'électroménager de l'office de chauffe - salle tranche II,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**** ACCEPTE** le devis de Techni Cuisine Pro - Autun - pour un montant H.T. de 8 655.92 €

**** AUTORISE** le maire à signer le devis et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

➤ *Les affaires suivantes sont vues :*

♦ Créations de groupes de travail :

- Adressage : M.N. CACHEUX, D. BOUILLOT, D. BONNOT, C. DEVILLARD, G. BODET et M. RAVE

- Achat défibrillateur : C. DENIS

- Eclairage public: M. RAVE, G. BODET

- Achat informatique Mairie : M. BARRAUD

- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : D. BOUILLOT, M. DESPLANS

- Contrat/Tarifs Salle : M. DESPLANS, D. CHAPUIS

- Nom/Affiches Salle : M.N. CACHEUX, C. DEVILLARD, D. BONNOT

- Achat appareil électroménager : D. CHAPUIS, D. BONNOT

- ♦ Voirie : répondre avant le 15/02/19 à la CCLGC pour liste des travaux communautaires – réunion commission le mardi 5 février 2019 à 13 h 30
- ♦ Participation citoyenne : avant de signer la convention, il est nécessaire de faire une liste de référents : Maurice BARRAUD, Dominique CHAPUIS, Didier BOUILLOT et Jacques DELORME.
- ♦ Demande d'avis à la Mairie de l'OPAC pour la vente des 4 maisons – Les Fleurs – : pas d'objection
- ♦ Courrier de la gendarmerie qui annonce qu'elle rendra visite prochainement à toutes les mairies du canton
- ♦ Enquête publique terminée concernant l'aliénation de portion du chemin rural de Charney, nous attendons le rapport du commissaire enquêteur.
- ♦ Devis JAYET concernant le chemin rural de Charney, partie communale : 3 718 € TTC.
- ♦ Invitations site internet : mardi 12 février à 20 h 30
- ♦ Voir problème isolation porte entrée Mairie
- ♦ Karine LARDET fait un stage en sophrologie demande le prix de la salle pour quelques heures 1 fois par semaine : gratuit du fait qu'elle soit en stage

Fin de séance : 22 h 30